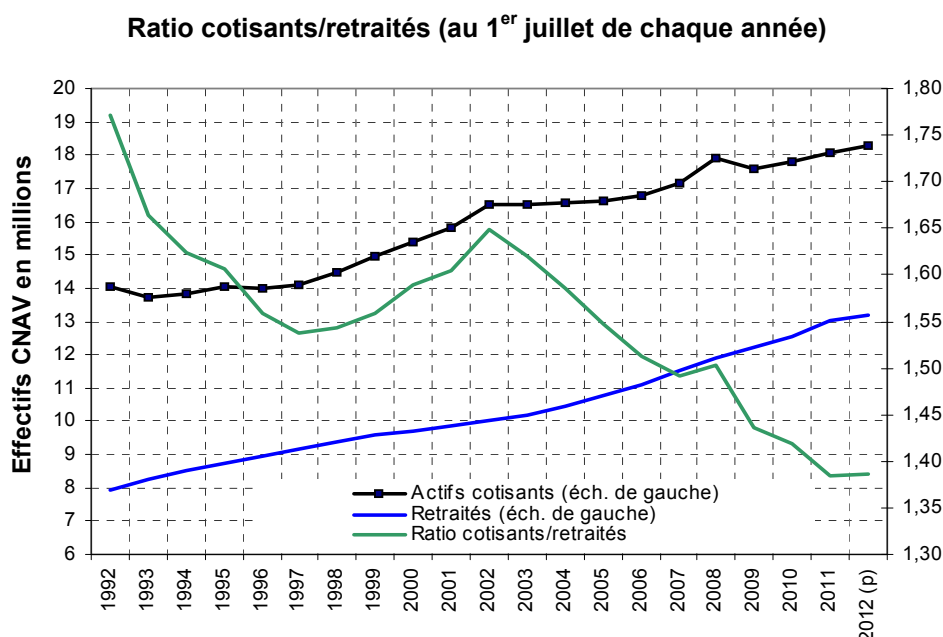


## Indicateur n° 21 : Ratio cotisants / retraités de la CNAV



Source : CNAV pour la période 1992-2011 ; estimations DSS pour 2012, CCSS octobre 2012

Le ratio cotisants/retraités de la CNAV rapporte l'effectif des cotisants du régime général à celui des retraités. Au 1<sup>er</sup> juillet 2012, en France métropolitaine, le nombre de retraités du régime général s'élève à 13,0 millions pour environ 18,3 millions de cotisants, soit un rapport de 1,39 cotisant pour un retraité. Cette valeur s'inscrit dans une tendance générale à la baisse du ratio depuis 1970, imputable au plus fort dynamisme de la croissance des effectifs de retraités relativement à celle des cotisants.

La tendance générale est celle d'une baisse du ratio de dépendance démographique depuis 30 ans, ponctuée de quelques épisodes de rebond.

Au début des années 1960, ce ratio était supérieur à 4 : il atteint un point haut en 1965, année où l'on dénombre 4,29 actifs pour un retraité. Depuis, la dépendance des populations de retraités aux actifs cotisants a augmenté continuellement jusqu'en 1997, passant de 3,80 à 1,54 entre 1970 et 1997, soit une baisse de 2,3 points du ratio en presque 30 ans.

A partir de la fin des années 1990, l'évolution du ratio est plus complexe. Entre 1998 et 2002, il connaît un léger rebond sous l'effet de conditions économiques favorables, augmentant progressivement de 1,54 à 1,65 en raison d'une croissance plus dynamique des effectifs de cotisants. En effet, sur cette période, les effectifs de cotisants ont cru à un taux annuel moyen de 3,3% alors qu'ils ont augmenté à un rythme de 0,4% entre 1970 et 1997.

Depuis 2003, le contexte démographique se dégrade à nouveau : le ratio décroît tendanciellement, conséquence de la faible croissance du nombre de cotisants (+1,1% en moyenne par an entre 2003 et 2010) relativement à celle du nombre de retraités (+3,2% en moyenne par an entre 2003 et 2011). En effet, le ralentissement économique limite la croissance des effectifs de cotisants (0,1% en 2003 et 2004). Parallèlement, l'arrivée à l'âge de 60 ans des générations nombreuses du *baby boom* conjuguée à l'introduction de la retraite anticipée pour longue carrière à partir de 2004 est à l'origine de départs massifs en retraite et d'une hausse soutenue du nombre de retraités (+3,1% par an entre 2003 et 2008).

Sur le long terme, ce ratio continuerait à se dégrader, reflétant les mutations structurelles démographiques avec comme toile de fond l'augmentation continue de l'espérance de vie et le vieillissement de la population.

### Des structures démographiques très différentes d'un régime à l'autre

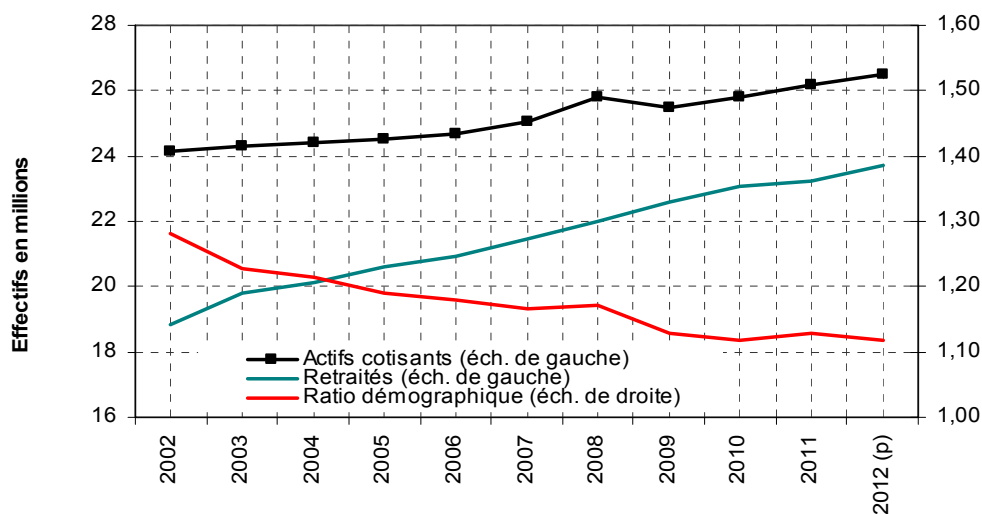
Pour l'ensemble des régimes de base, le ratio connaît également une baisse tendancielle (cf. graphique ci-dessous). Sur la période 2002-2012, le ratio est inférieur à celui du régime général : il s'élèverait à 1,12 au 1<sup>er</sup> juillet 2012. Cette évolution masque toutefois des disparités fortes entre les niveaux des ratios des différents régimes. En effet, il est particulièrement faible pour des régimes tels que les mines (0,02), les exploitants agricoles (0,31) et les salariés agricoles (0,26) alors qu'il s'élève à 2,41 pour la CNAVPL. Le régime général et la fonction publique sont dans des situations intermédiaires avec des ratios respectivement égaux à 1,38 et 1,49.

### Ratio de dépendance démographique en 2011 pour quelques régimes

|                                  | Salariés du régime général | Salariés agricoles | Exploitants agricoles | Fonctionnaires (FPE+CNRACL) | Caisses des mines | CNAVPL  |
|----------------------------------|----------------------------|--------------------|-----------------------|-----------------------------|-------------------|---------|
| <b>Cotisants</b>                 | 18 048 016                 | 664 839            | 518 284               | 4 264 634                   | 5 181             | 620 507 |
| <b>Retraités</b>                 | 13 041 741                 | 2 522 263          | 1 685 400             | 2 870 662                   | 325 413           | 257 948 |
| <b>Ratio cotisants/retraités</b> | 1,38                       | 0,26               | 0,31                  | 1,49                        | 0,02              | 2,41    |

Source : CCSS octobre 2012

### Ratio de cotisants/retraités pour l'ensemble des régimes de base (au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année)



#### Précisions méthodologiques sur l'indicateur n° 21 :

L'indicateur présenté cette année porte sur les champs CNAV, MSA, Fonctions publiques, Caisse des mines et CNAVPL ainsi que les autres régimes de base. Conformément à la méthodologie de la CNAV, les notions et les données retenues pour la période 1992-2012 sont les suivantes :

- s'agissant du nombre de retraités du régime général retenu pour le calcul du rapport démographique, celui-ci correspond à l'ensemble des retraités (de droits directs ou dérivés) payés par les 16 caisses de métropole au 1<sup>er</sup> juillet. Aucune exclusion n'intervient du fait de l'âge (retraites anticipées ou moins de 65 ans), de la résidence (DOM-TOM ou étranger) ou de la catégorie du droit (pension normale d'ex-invalide ou inapte...) ;
- le nombre de cotisants retenu pour le calcul du ratio comprend ceux pris en compte par la commission de compensation démographique, mais sans les chômeurs.

Les valeurs 2011 et 2012 du ratio sont fondées sur les estimations d'effectifs de retraités de la CNAV au 1<sup>ers</sup> juillet (respectivement 12,8 et 13 millions de personnes, droits directs et dérivés confondus) et sur les effectifs de cotisants retenus pour le calcul de la compensation démographique dans le cadre de la Commission des comptes de la Sécurité sociale d'octobre 2012 (respectivement 17,9 et 18,3 millions aux 1<sup>ers</sup> juillet 2011 et 2012).